

Coronavirus-Covid19

Consignes d'hygiène

à destination des salariés

- ✓ Se laver régulièrement (à minima toutes les 30 minutes) les mains avec du savon (pendant 20 s minimum) ou avec du gel hydroalcoolique, en particulier après toute opération contaminante (après s'être mouché, avant de prendre son poste, ...)
- ✓ Ne pas serrer la main ni faire la bise
- ✓ Se moucher à l'aide d'un mouchoir à usage unique à jeter dans une poubelle fermée
- ✓ Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux. Se laver les mains en cas de toucher de ces zones
- ✓ Nettoyer et désinfecter régulièrement les équipements de travail ainsi que l'environnement de travail
- ✓ Appliquer les règles d'hygiène du guide de bonnes pratiques d'hygiène de votre secteur d'activité.
- ✓ En cas de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires, ne pas venir travailler et appeler le 15

Cas particulier de la vente :

- ✓ En cas d'encaissement et de manipulation de denrées par la même personne :
 - Se laver systématiquement les mains après encaissement ou utiliser du gel hydroalcoolique
 - Manipuler les produits avec des ustensiles ou avec des gants en particulier pour les aliments sensibles
- ✓ Nettoyer le terminal de paiement avec une lingette désinfectante par exemple, après manipulation de chaque client
- ✓ Faire respecter les consignes d'hygiène aux clients : distance d'un mètre entre chaque client, interdiction de manipuler les denrées alimentaires non vendues en libre-service par les clients, distance à respecter par le client par rapport aux produits exposés sans protection (étal de poissonnerie, vitrine ouverte, ...), ...